

Code vestimentaire du Collège Charles-Lemoyne

(RÉF. : agenda de l'élève)

PIÈCES OBLIGATOIRES ACHETÉES À LA BOUTIQUE LA CLASSE

- Souliers noirs
- Pantalon noir, bermuda noir, jupe grise ou jupe à carreaux
- Polo ou chandail baseball
- Short ou pantalon d'éducation physique
- T-shirt d'éducation physique

PIÈCES FACULTATIVES

- Veste noire
- « Hoodie » CCL (permis seulement le vendredi)
- Chandail des finissants (vente prévue à l'automne)

SPÉCIFICATIONS DES DIVERS PROFILS

• Se référer aux communiqués qui vous ont été envoyés

Le port de l'uniforme est de rigueur en tout temps et dans tous les lieux où l'élève est sous la responsabilité du Collège, y compris lors des sorties. L'élève doit arriver au Collège et quitter le Collège vêtu de son uniforme. Aucune modification ne doit être apportée au modèle réglementaire et aucune dérogation ne sera acceptée.

N.B. Il est fortement recommandé d'identifier au nom de l'élève chacune des pièces achetées.

À acheter à l'extérieur du Collège

- Espadrilles multisports (les enseignants se réservent le droit de refuser certains modèles jugés inadéquats)
- Ceinture noire unie, sans ornements
- Bas unis (blancs, gris ou noirs)
- T-shirt uni et camisole (blanc, gris ou noir) permis sous le polo

IMPORTANT

Tous les élèves du Collège doivent porter les chaussures de la collection de la Boutique La classe. Exceptionnellement, il arrive qu'un élève ne puisse porter aucun des souliers proposés. Dans ce cas, le personnel de la boutique pourra vous informer.